



ASSOCIATION FORMATION TAXIS DE HAUTE-SAVOIE
Parc d'activité de la Ravoire – 74330 EPAGNY METZ TESSY Mail :

afthautesavoie.gtra@gmail.com

Contact administratif : Association du Groupement de Formation des Taxis Rhône-Alpins (A G F T R
A) Tél : 09 83 84 13 08

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 Agrément préfectoral N°2020-01 N° SIRET 880 627 377 00018 N° NAF 8532Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le N°84740377574 auprès du préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI

Programme de Formation

Public visé par la formation et prérequis

- Cette formation continue est rendue obligatoire pour tous les conducteurs de taxi selon l'Arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voitures de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi.
- Les conditions d'accès : aucun niveau n'est requis pour la suivre.

Objectifs de la formation

- L'objectif de la formation est d'actualiser les connaissances générales et spécifiques des conducteurs sur la réglementation applicable à leur profession et dans un deuxième temps, de porter à leur connaissance les dangers de la route et enfin leur permettre d'acquérir ou de consolider les techniques commerciales.

Contenus de la formation

Evolutions réglementaires nationales et locales applicables aux taxis - 4h00

- Mise à niveau de l'évolution de la réglementation nationale et locale.
- Rappel des obligations sociales et fiscales (intervention éventuelle d'intervenants extérieurs).

Accueil, commercialisation, gestion des conflits - 3h00

- Rappel des règles comportementales régissant la profession.
- Situation de la profession dans le contexte économique.
- L'entreprise taxi et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Transports autre que Taxi - 4h00

- LOTI-VPR – VTC et AUTRES
- Rappel et évolution de la réglementation.

TRANSPORT ASSIS PROFESSIONNALISE

- Convention liant les professionnels et l'Assurance Maladie (possibilité d'intervenants extérieurs).
- Télétransmission : évolution (possibilité d'intervenants extérieurs).

- TRANSPORTS A LA DEMANDE

- Appels d'offres.
- Evolution réglementaire.
- Marchés locaux.

Sécurité routière – 3h00

- Mise à niveau du code de la route.
- Mise à niveau de la spécificité taxi.
- Mise à niveau de la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (intervenants extérieurs).

